

Quel statut choisir pour la création de mon entreprise

Par **Alain.metreur**, le 20/05/2021 à 22:38

Bonjour,

Je vais créer ma société de métreur (SAS) d'ici quelque mois (bureau d'étude dans le BTP) sous le code APE 7112B. Je souhaiterais en parallèle créer et commercialisé un logiciel spécialisé dans le secteur du BTP.

Pour les premières années, je passerais sous le statut de revendeur de logiciel par le biais d'une entreprise basé au Canada et au royaume uni (Tracker Software) qui ont un logiciel personnalisable et qui me permet ainsi de l'adapter à mes besoins.

De plus je cherche un partenariat avec des fabricants et distributeur de tablette tactile en tant que mandataire afin de donner une seconde solution d'interface à mon logiciel.

Je compte proposer un logiciel adapté au besoin du marché national et une alternative au niveau mondial

Mon activité principal sera métreur pour les premières années afin de garantir une stabilité à ma société et de financer mon logiciel.

Ma question est la suivante:

- Peut-on cumuler les 2 activités (mêtreur et vente de logiciel) sous le compte d'une même société?
- Si non, que puis je faire?

Pour info: l'entreprise JETUDY qui a le même code APE propose les mêmes services hormis la vente de tablette

Merci d'avance pour vos réponses

Par **joaquin**, le 21/05/2021 à 07:04

Bonjour,

Si le logiciel est en lien avec votre activité de métreur, cela doit être possible en mettant comme objet pour la sas l'activité de métreur.

Toutefois, vous devriez consulter un avocat ou conseil juridique car ici c'est plutôt un forum d'étudiants en droit.

Cordialement

Joaquin Gonzalez